

## SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Présents : M. ELSÉN, Président,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,  
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,  
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE  
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. SIMONIS, Chef de corps  
Mme BOGAERTS, Secrétaire ff  
[Décisions n°0080 à 0082]

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 15.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Monsieur LEONARD et Madame TARGNION.

Entendu Monsieur le Président souhaiter la bienvenue à Monsieur KRIESHER, 1er suppléant de Madame DUMOULIN en congé de maternité ;

#### **0080 Personnel - demande de suspension de contrat - déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 3bis de l'ordre du jour.

Entendu Monsieur MESTREZ demander qu'il soit procédé à la prestation de serment de Monsieur Philippe KRIESHER ;

#### **0081 Conseil de Police - Prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller de police - Déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 0 bis de l'ordre du jour.

**0082 Conseil de Police - Prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller de police**

Entendu la prestation de serment de Philippe KRIESHER;

A l'unanimité des membres présents ;

VALIDE

les pouvoirs de Monsieur KRIESHER Philippe pré-désigné et

ENTEND

la prestation de serment de l'intéressé ainsi que la déclaration de Monsieur le Président l'installant dans ses fonctions de Conseiller de police.

<p>Présents : M. ELSSEN, Président, MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police. MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres. M. SIMONIS, Chef de corps Mme BOGAERTS, Secrétaire ff [Décisions n°0083 à 0091]</p>
--

**0083 Budget 2015 et projections quinquennales 2015-2020**

Entendu le Président demander à Monsieur Chapelle, comptable spécial, d'exposer le projet de Budget et les projections quinquennales 2015-2020 ;

Entendu le comptable spécial exposer la note intitulée « Analyse de la proposition de Budget 2015 de la zone de police Vesdre » ;

Entrée en séance de Madame la conseillère CEKIK à 8h 25.

Entendu le Président signaler qu'il s'agit d'une configuration délicate qui doit inciter à un minimum de prudence compte tenu de différents éléments dont l'augmentation des cotisations des pensions ; qu'il s'agit d'un travail réalisé sur la base d'effectifs constants et de données certaines (par exemple en matière de départ à la pension) et d'un screening le plus concret possible; que le projet correspond à une progression de 3,04% par rapport au budget 2014 initial, soit 1% de plus que le pourcentage de 2%, afin de ne pas empiéter sur la capacité opérationnelle; et qu'il a lieu dans le contexte général de faire preuve de responsabilité ;

Entendu Monsieur Degey regretter la diminution de la dotation fédérale; être heureux de la non des indexations des salaires; et demander si cette dernière compense la diminution de la première et à motiver la diminution de la dotation fédérale ;

Entendu le comptable spécial répondre qu'il ne connaît pas les raisons de la réduction de la dotation fédérale et qu'il est à vérifier si il y a compensation;

Entendu le Président confirmer qu'il y a lieu de voir si il y a équilibre ;

Entendu Monsieur Degey rappeler que le conseil a voté une modification budgétaire en 2014 et demander si on peut espérer que cela n'arrive plus;

Entendu le comptable spécial répondre qu'il n'a pas été pris d'hypothèses trop optimistes dans le projet 2015 proposé ;

Entendu Madame Fagnant signaler que l'augmentation du budget de la zone Vesdre lui paraît supérieur à celle des autres zones de police; que l'évolution du budget de la zone Vesdre est régulière et disproportionnée par rapport aux autres zones et demander des explications à ce sujet ;

Entendu le comptable spécial préciser que l'étude de Belfius sur les coûts des zones de police montre que le coût de la zone Vesdre est inférieur aux zones de même type mais qu'il ne dispose de données en termes d'évolution;

Entendu le Chef de corps renseigner les augmentations de l'ordre de 5% et de 7% des budgets des zones de Herve et de Malmédy et l'évolution, d'année en année, parcimonieuse de l'ordre de 2% du budget de la zone Vesdre et, partant, faire part de son étonnement quant aux constants de Madame la conseillère ;

Entendu le Président inviter Madame la conseillère à affiner les éléments de son questionnement ;

Entendu Monsieur Arnauts constater une augmentation des dépenses d'assurance en matière d'accidents de travail et demander pourquoi; et évoquer la diminution des primes d'assurance dans la commune Dison et demander si, au niveau de la zone, la possibilité de renégocier avec les assurances a été envisagée ;

Entendu le chef de corps expliquer qu'il y a 3-4 ans la statistique des sinistres n'était pas favorable à la zone et qu'il y a eu négociation pour opérer une augmentation d'année en année jusqu'à retrouver l'équilibre; que pour les années 2015 et 2016 la réduction des primes est bloquée et que la démarche s'inscrit dans une logique de maîtrise des coûts ;

Entendu Monsieur Arnauts demander si le paiement de la dotation communale le 1er du mois a été acté au budget ;

Entendu le comptable spécial répondre que cela a été acté dans le budget 2015 et que ça correspond à une économie de 6000 euros ;

Entendu Monsieur Ylieff partager le point de vue du comptable spécial selon lequel l'élaboration du budget a été un exercice compliqué; souligner que malgré le nombre d'heures passées et la rencontre avec le CRAC, le collège présente ce budget qui est à la fois étriqué et insuffisant, insuffisant étant donné les besoins de sécurité qui s'expriment à la hausse et les missions des services de police qui vont en augmentant ; souligner que la police est de plus en plus sollicitée par des infractions et des faits parfois anodins tels que des aboiements de chiens; évoquer le fait survenu la nuit précédente à Dison - un habitant menacé par deux personnes cagoulées avec arme à feu - et l'émoi qu'il a suscité dans le quartier ; déclarer que les moyens financiers ne sont pas suffisants au regard de l'augmentation des tâches, de la réduction du nombre de fonctionnaires de police et de la charge de travail de plus en plus lourde ; et mentionner l'inquiétude du personnel, voire sa mauvaise humeur ; évoquer la nécessité de prendre des dispositions ; et malgré les contraintes budgétaires existantes, souligner que des choix sont toujours possibles et qu'à cet

égard, la sécurité des citoyens doit être une priorité absolue ; évoquer différentes pistes d'économies comme le versement anticipé à 3 mois de la dotation communale à la zone de police, les économies possibles au niveau des services de secours (selon la loi Verviers et Dison devraient payer moins que la répartition des charges envisagées entre les différentes communes) ... ; considérer que ce budget devrait être plus ambitieux pour répondre aux besoins et aux attentes du personnel de police, qu'il est en deçà des besoins de l'ordre de 10.000 heures et qu'il ne doit pas continuer à aller dans ce sens là ; signaler qu'il sera demandé à la majorité politique de Dison d'examiner les besoins réels et attentes et que les 3 communes fassent des choix en privilégiant la sécurité ; déclarer qu'il a voté contre en collège de police et qu'il votera contre en conseil ;

Entendu le chef de corps déclarer, qu'en sa qualité, il lui paraît important de devoir souligner certaines réalités en rapport direct avec ce budget mais aussi avec son personnel ; qu'il tient ainsi, dans le cadre du vote de ce budget, à souligner le travail extraordinaire réalisé par les membres du personnel de la ZP Vesdre mais aussi par les partenaires qui ont été le plus souvent associés à nos démarches sécuritaires, pour exemple, les nombreux PLP, traduisant une collaboration et implication citoyennes dont il faut souligner le caractère professionnel ; souligner également qu'arriver à obtenir de tels résultats et une telle évolution remarquable depuis maintenant plusieurs années, tant au niveau de la criminalité que du taux d'élucidation, est un réel atout pour les 3 communes de la zone ; c'est également le cas d'avoir, dans l'agglomération urbaine que nous formons, constitué une police devenue une réelle police de proximité avec un ancrage local fort ; signaler qu'obtenir de telles performances est assez remarquable avec un nombre de membres du personnel aussi peu élevé ainsi qu'un taux d'encadrement faible, si l'on se compare à d'autres zones similaires ; considérer toutefois que si on peut se permettre d'être au niveau du minimum budgétaire, on ne peut se permettre d'être en dessous et que malheureusement le budget 2015 ne correspond pas au minimum puisqu'il est inférieur de 2,5% au minimum prescrit tant au niveau des normes que du plan zonal de sécurité ; rappeler que dans la préparation du budget le chef de corps a proposé 7 hypothèses qui portaient le budget vers une augmentation de l'ordre de 3,04% jusqu'à 5,8% et qu'aucune de ces hypothèses n'a été retenue ; signaler qu'il veut bien entendre la réalité budgétaire mais que les normes sont là ; conclure que ses collaborateurs et lui-même feront de leur mieux mais qu'il lui paraît légitime de dire que le budget est inférieur aux normes.

Entendu Monsieur Van de Wauwer faire observer le manque de magistrats et le surplus de travail que cela engendre pour les policiers ;

Entendu le Président signaler que ce type de question est à envisager au sein du Conseil zonal de sécurité où le parquet est représenté et qu'il existe une instance où ces questions peuvent être abordées ;

Entendu le Président remercier les différents intervenants du corps pour leur travail de préparation du budget ; déclarer que par rapport à ce budget qualifié d'étriqué et insuffisant, il aimerait aussi être beaucoup plus riche et avoir beaucoup plus de moyens mais qu'il doit être tenu compte de contraintes externes et internes ; souligner qu'il est bien conscient des inquiétudes du personnel mais que le budget proposé est à effectifs constants et qu'il ne correspond pas à une diminution du volume du personnel ; et que ce budget articule au mieux les contraintes budgétaires avec le maintien d'une police de proximité et d'une capacité opérationnelle performantes, et que le mandat est ainsi donné de maintenir le meilleur niveau de capacité opérationnelle dans le cadre du budget ; rappeler qu'à Verviers la population a augmenté de 3% et que l'augmentation de la dotation communale est ici de 3% ;

souligner enfin l'importance d'avoir une vision globale - en citant notamment les corps d'incendie - et l'importance de maintenir l'esprit de corps, ce qui a présidé à la répartition des moyens ;

Entrée en séance de Monsieur le conseiller Ben Achour à 8h 55

Entendu Monsieur Arnauts évoquer, au sein des projections quinquennales, le projet de remplacer la société Laurentis, chargée de l'entretien au sein de la zone, par des article 60 et faire remarquer que cette évolution qui s'observe aussi ailleurs peut être perçue comme inquiétante car elle contribue à la destruction de vrais emplois ;

Entendu Monsieur le Président répondre que la réflexion a aussi été tenue dans le cadre du présent budget et des projections quinquennales et qu'il est envisagé d'aller progressivement vers des article 60 en étant bien conscient que le système demande un encadrement professionnel et permanent ;

Par 50,28 voix POUR; 31,52 ABSTENTIONS et 8,07 CONTRE ;

### APPROUVE

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

### ARRETE

provisoirement le budget de la police locale pour l'exercice 2015 aux résultats suivants :

#### SERVICE ORDINAIRE

<u>Exercice propre</u>	<u>Recettes :</u>	19.695.420,71 Euros
	<u>Dépenses :</u>	18.639.509,31 Euros
	<b>Résultat :</b>	<b>1.055.911,40 Euros</b>
<u>Exercice antérieur</u>	<u>Recettes :</u>	0,00 Euros
	<u>Dépenses :</u>	1.055.911,40 Euros
	<b>Résultat :</b>	<b>- 1.055.911,40 Euros</b>
<u>Prélèvements</u>		<b>0,00 Euros</b>
<b>RESULTAT GLOBAL :</b>		<b>0,00 Euro</b>

#### SERVICE EXTRAORDINAIRE

<u>Recettes :</u>	500.000,00 Euros
<u>Dépenses :</u>	500.000,00 Euros
<b>RESULTAT :</b>	<b>équilibre</b>

APPROUVE

Les projections quinquennales 2015-2020 de la Zone de Police Vesdre.

**0084 Personnel - Mobilité - Phases 2014/05 - Ouverture d'emplois**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité:
  - 8 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :
    - o 2 emplois spécialisés d'Inspecteur Maître-chien ;
    - o 6 emplois d'Inspecteur de proximité.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection pour les emplois d'officier et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

INP et INPP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Entendu Monsieur le Président informé que le calendrier du premier semestre 2015 des séances des Conseil et Collège de police est communiqué aux conseillers ;

Entendu Monsieur Mestrez demander pourquoi le procès-verbal du conseil précédent n'est pas soumis à la présente séance à l'approbation des conseillers ;

Entendu Madame Bogaerts, secrétaire faisant fonction, répondre que la secrétaire titulaire qui assuré le secrétariat du précédent conseil est en congé de maladie ;

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 10.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 55.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire f.f.,



Sylviane BOGAERTS

Le Président,

Marc ELSEN